

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Convention d'indemnisation directe maintenant en version Web

Montréal, le 30 octobre 2013 - Le Groupement des assureurs automobiles (GAA) annonce aujourd'hui la mise en ligne sur son site www.gaa.qc.ca d'une version électronique de la Convention d'indemnisation directe (CID), un outil Web dont l'objectif est d'améliorer la convivialité lors de la consultation par les consommateurs.

La CID en version électronique reprend le contenu intégral de la CID originale. Elle propose entre autres un processus en quatre étapes qui permet d'abord de vérifier si la Convention s'applique à une situation pour ensuite identifier le barème approprié. Des notes ont été ajoutées pour faciliter l'interprétation de certains barèmes et l'indemnisation est expliquée à chaque cas.

Mentionnons que la Convention figure parmi les documents les plus consultés sur le site Web du GAA, en majorité par les professionnels de l'assurance, mais également par les consommateurs.

Pour consulter la CID en version Web : <http://www.gaa.qc.ca/fr/etape1>

La Convention d'indemnisation directe

Rédigée et mise à jour par le GAA, la CID permet de simplifier le règlement des demandes d'indemnité pour les assurés dont le véhicule a été endommagé lors d'une collision. Grâce à la CID, la responsabilité de chaque automobiliste impliqué dans l'accident peut être déterminée très rapidement par l'assureur à l'aide de barèmes contenus dans cet outil.

À propos du GAA

Le Groupement des assureurs automobiles regroupe tous les assureurs automobiles du Québec et accomplit différents mandats visant à garantir l'accès à l'assurance automobile et à simplifier le règlement d'un sinistre automobile.

- 30 -

Renseignements : Julie Bellemare
Conseillère en affaires publiques
Cell. : 514-953-0828